

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 11 décembre 2020

### Point hebdomadaire sur la situation sanitaire et nouvelles mesures à compter du 15 décembre

La première étape du processus de déconfinement, intervenue le 28 novembre dernier avec la réouverture des commerces s'achèvera le 15 décembre prochain.

Comme indiqué par le Premier ministre dans son intervention du 10 décembre, les conditions sanitaires ne sont malheureusement pas réunies pour permettre de dérouler les autres étapes du déconfinement selon les modalités prévues. Si le nombre de patients en réanimation est tout juste passé sous la barre des 3000 avec 2959 réanimations au 10 décembre, le nombre de nouvelles contaminations quotidiennes reste largement au-dessus des 5000, avec plus de 13 000 contaminations par jour. Au niveau national, le nombre de décès s'élève désormais à plus de 53 000.

C'est pourquoi l'assouplissement des mesures mises en place au niveau national à compter du 15 décembre a été restreint. S'ils pourront bien évidemment profiter de la liberté de circuler en journée sur l'ensemble du territoire national, Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude, appelle les Audoises et les Audois à respecter strictement les mesures liées au couvre-feu, et à continuer à observer les gestes et les mesures barrières. Elle a demandé aux forces de sécurité de conduire des opérations de contrôle du respect de ce couvre-feu.

➤ **Situation sanitaire : la sollicitation hospitalière continue de s'améliorer mais les indicateurs ne baissent plus.**

On dénombre désormais 54 personnes hospitalisées, réparties de la façon suivante : 19 hospitalisations liées au Covid, 3 réanimations seulement, 31 personnes en soins de suite et de réadaptation et 1 personne en USLD.

Le nombre de décès en milieu hospitalier s'élève à 120 depuis le début de la crise (+5 depuis la semaine dernière), et au cours de la 2ème vague, 35 résidents d'EHPAD sont également décédés du Covid (stable depuis deux semaines).

Le plateau atteint par les indicateurs sanitaires observé la semaine dernière se confirme. Le taux d'incidence ne diminue plus, il oscille depuis une semaine entre 55 et 62 cas pour 100 000 habitants. **A la dernière actualisation, il atteint 61,2 %.** Le taux de positivité, qui avoisinait les 6 %, a nettement baissé (3,5%), mais cela est essentiellement dû à l'intégration des nombreux tests antigéniques dans les bases de données.

Pour la deuxième semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas détectés n'a pas baissé : **265 nouveaux cas** contre 201 cas confirmés la semaine dernière (+32%). Le nombre de cas contacts est de 566 contre 499 cas contacts la semaine précédente (+13%). Au total, depuis le début de la crise, ce sont 7276 cas positifs qui ont été confirmés dans l'Aude, générant plus de 15 600 cas contacts.

Dans les établissements scolaires, ce sont encore 61 nouveaux cas qui ont été identifiés cette semaine (autant que la semaine dernière). Plusieurs établissements du second degré de Carcassonne et de Narbonne sont toujours concernés par des situations de foyers.

### Contacts presse : Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[@pref](http://www.aude.gouv.fr)



### ➤ **Nouveau cadre réglementaire à compter du 15 décembre**

Le cadre réglementaire sera régi par un nouveau décret qui sera publié début de semaine prochaine.

#### **Couvre-feu de 20h à 6h :**

- Maintien du principe de l'attestation dérogatoire, essentiellement réservée aux professionnels et aux cas d'urgence (soins médicaux, motif familial impérieux...).
- Les sorties pour les besoins des animaux seront limitées à 1km et 1h, et les activités physiques et sportive ne seront pas permises.
- Les commerces devront fermer impérativement à 20h.

La préfète de l'Aude adaptera son arrêté du 30 octobre dernier pour le mettre en adéquation avec ce couvre-feu : le retrait de commande et la vente à emporter seront possibles jusqu'à 20h seulement, au-delà la livraison à domicile restera autorisée.

Il est rappelé que les rassemblements sur la voie publique (plus de 6 personnes) restent interdits.

### ➤ **Activité partielle**

Dans l'Aude, près de 13 000 demandes d'activité partielle ont été déposées depuis le mois de mars 2020, représentant plus de 29 millions d'heures. Seul un quart de ces demandes (soit 7 millions d'heures réellement indemnisées) a fait l'objet d'une demande d'indemnisation de la part de l'entreprise, représentant 67 M€ (environ 4,5 % du montant total au niveau de la région Occitanie).

Avec respectivement, 1,65 millions d'heures, 1,60 millions d'heures et 0,91 millions d'heures indemnisées, ce sont les secteurs du commerce, de l'hébergement-restauration et de la construction qui sont les plus touchés, ces 3 secteurs représentant près de 60 % des heures totales indemnisées sur le département.

La ministre du travail E. Borne a annoncé le 10 décembre que les entreprises fermées administrativement continueront d'être remboursées à 100 % de l'indemnisation versée à leurs salariés (70 % du salaire brut ou 84 % du net) jusque fin janvier au moins, en l'état actuel des mesures sanitaires prévues.

### ➤ **Sécurité routière**

Alors que les automobilistes vont pouvoir à nouveau circuler librement sur les routes de l'Aude et de France, Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude, redoute que certains comportements accidentogènes provoquent des drames de la route, comme lors du premier déconfinement. Elle appelle donc les automobilistes à la plus grande prudence et à respecter, tout simplement, le code de la route.

La préfecture de l'Aude relaiera sur ses réseaux sociaux la nouvelle campagne de communication de la Sécurité routière avec la complicité du réalisateur Arnaud Desplechin, intitulée "Ode à la Vie", et dévoilée le 11 décembre.

« Sur la route, n'oublions jamais ce qui compte vraiment »

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

### **Contacts presse :**

#### **Service Communication Interministérielle**

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[@pref](http://www.aude.gouv.fr)

